



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27/04/2026

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 14 avril 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL MESSAOUDI Amira

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, RACHEZ Marie-Chantal, LEMAETRE Olivier, GAUDEFROY Stéphanie,
SERRURIER Didier, MAKSYMOWICZ Laurence, SPOTBEEN Michel, EL MESSAOUDI Amira,
VANDEWOESTYNE Philippe, Adjoints.
CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, COOLS Claudette, VANDENBERGHE Brigitte,
VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, CAUCHOIS Laetitia, WEKSTEEN David,
HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, DEMAERLE Céline,
TIMMERMAN Sébastien, COUVREUR Nicolas, STEVENAERT Marjorie, VANPOUILLE Ségolène,
LAINÉ Émilie, PELLIZZARI Rachel, RIZZON Audrey, KOLAR Jérémie, DECRAENE Pierre,
SOULIERE Aurélie, Conseillers.

Absents excusés :

LEBRUN Emmanuel, procuration à BACLET Christian

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03/04/2026**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 13/04/2026**
5. **COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DE GESTION**
 1. Compte Financier Unique 2025
 2. Affectation du résultat 2025
 3. Budget primitif 2026
 4. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations – 2026
 5. Taux de fiscalité au titre de l'exercice 2026
 6. Nomination des représentants de la ville de Seclin auprès de l'Agence France Locale
 7. Garantie à première demande AFL Banque
 8. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
 9. Création – suppression d'emplois permanents
 10. Création et composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
6. **COMMISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITÉ**
 11. Avis du Conseil municipal sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix au titre du patrimoine national
 12. Attribution de subvention d'équipement à des particuliers
7. **COMMISSION ATTRACTIVITÉ**
 13. Subvention à projets 2026 « Guinguette de la Ramie » – Comité du hameau de Martinsart
 14. Subvention à projets 2026 – Football Club de Seclin

Retrouvez la vidéo sur le site Internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

Monsieur le Maire : Je vais inviter Madame EL MESSAOUDI à bien vouloir procéder à l'appel.

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

Madame EL MESSAOUDI procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci. Le quorum étant atteint, nous allons donc pouvoir commencer les divers points portés à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, avec tout d'abord l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, qui s'est tenu le 3 avril dernier.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations particulières ? Pas d'observations. J'en ai juste une de mon côté. C'est qu'en pages 17, 18, 23 et 33, le nom de Monsieur KOLAR avait été un peu écorché. C'était Monsieur JOLAR, qui n'a rien à voir avec vous, Monsieur KOLAR. Nous avons bien évidemment procédé aux modifications utiles. Je n'avais pas d'autre observation. En tout cas, on a procédé aux modifications dans le procès-verbal.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer aux communications du Maire qui seront brèves, qui se limitent simplement à vous informer de ce qu'un Conseil Municipal se tiendra le 5 juin prochain. J'en avais d'ores et déjà informé Monsieur DECRAENE à l'occasion de la conférence des Présidents. Si vous avez le souhait de porter cette date à vos agendas.

Également, au regard des trois démissions qui s'étaient portées en début de mandat, la préfecture nous a demandé de procéder aux modifications du tableau des élus. Nous y avons procédé. Ce n'était pas tout à fait mis à jour. On a procédé à cette modification du tableau conformément aux règles.

J'en ai terminé sur les communications du Maire.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 13/04/2026

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer sur les décisions municipales. Y a-t-il des observations particulières sur les décisions ? Je vois un micro qui s'allume. Monsieur SERRURIER.

Monsieur SERRURIER : Ce n'est pas véritablement une communication. Je veux juste m'excuser parce que je ne resterai pas longtemps à ce Conseil, puisque Madame SHAFIEI va venir à la médiathèque, pour présenter des textes qu'elle a écrits, avec aussi des traductions, évidemment, puisqu'il y en a certains qui sont en persan. C'est donc une dame iranienne, qui a quitté l'Iran il y a quatre ans. On la comprend. C'était important, le Maire a insisté là-dessus, qu'il y ait une présence de la Municipalité. Donc, j'irai nous représenter.

Je voulais juste féliciter Monsieur le Maire pour la délégation qu'il a obtenue auprès de la MEL concernant le sport. Vous féliciter parce que, du coup, vous devenez en quelque sorte « l'Ironman » du sport, ici.

Monsieur le Maire : En théorie.

Monsieur SERRURIER : C'est un « iron » qui ne rouillera pas, croyez-moi. Et aussi, parce qu'on peut aussi nous féliciter. En tout cas, c'est au nom du groupe que je le fais. Et je pense que ça touchera aussi les gens de la minorité, qui comptent parmi eux des sportifs, de véritables sportifs. Et j'en vois au moins deux. Et donc, c'est très important. On peut s'en féliciter puisqu'on va avoir un mandat qui va être marqué physiquement par une réalisation, une grande réalisation sportive : la nouvelle salle des sports qui va être construite à Paul-Durot et donc, je crois que c'est une vraie opportunité et un vrai moyen d'ancrer dans notre histoire cette chose-là : la culture, le sport.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur SERRURIER. Je prends bien évidemment... Ah, si vous voulez applaudir... Si vous voulez applaudir, Monsieur SERRURIER, il n'y a pas de problème. Merci pour vos félicitations.

Je pense qu'effectivement, il y a un enjeu d'être dans un exécutif d'une Collectivité. J'ai eu la chance qu'on me fasse confiance au sein de l'exécutif départemental, où j'ai vu un avant et un après. Il ne faut pas se mentir. Lorsqu'on intègre un exécutif d'une Collectivité, quelle qu'elle soit, le poids politique est plus fort. Et donc, de pouvoir intégrer l'exécutif métropolitain, ça va dans le sens de notre territoire. Je vais parler au sens large du territoire sud métropolitain, qui était sous représenté lors des exercices précédents. Donc, de pouvoir intégrer cet exécutif, ça permettra aux villes du sud, peut-être, d'avoir un porte-parole. Et sur la thématique sportive, qui m'est si chère, de porter de beaux projets sportifs à l'échelle de la Métropole. Et puis, si ça peut faire profiter Seclin, je ne m'en priverais pas non plus. Merci beaucoup, Monsieur SERRURIER. Merci.

On peut passer au point relatif aux décisions municipales et à l'état des marchés. Y a-t-il des observations particulières ? On avait pu balayer ces points à l'ordre du jour de la conférence des Présidents. Il n'y avait pas de difficultés particulières.

Prise d'acte

5. COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DE GESTION

Délibération n° 1

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire : Ça nous permet, dès lors, d'attaquer la première délibération. Et je passe la parole à Monsieur BACLET. Précision faite que, s'agissant du Compte Financier Unique, je me déporte de cette délibération. Je quitterais même la salle au moment du vote. Monsieur BACLET, je vous laisse la parole.

Monsieur BACLET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et bonsoir à tous.

Nous allons commencer la projection en répondant aux trois questions qui ont pu être posées par nos collègues du groupe minoritaire, lors du dernier Conseil, qui étaient en rapport avec le ROB. Il y avait une remarque qui avait été faite sur le fait que les chiffres avaient été présentés sous forme relative, et non pas en valeur absolue. On a fourni les éléments de valeur absolue dans le tableau qui est juste à côté.

Ensuite, la deuxième question concernant les goodies, puisqu'on avait parlé de 450 000 euros de marché pour la MEL. Évidemment, la MEL s'adresse à 96 Communes. Les 450 000, c'est à diviser par ces 100 Communes. Cela fait à peu près 4 500 euros par Commune. Pour information, Seclin a consommé 5 133 en 2025. Et pour 2026, ont été budgétés 5 000 euros.

Il y avait une question aussi concernant la consommation en carburant, la dépense de frais de carburant. Sur l'ensemble du mandat, les chiffres sont à 12 919€. J'espère avoir pu répondre officiellement à ces questions.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Je propose de passer au CFU. Je rappelle que le CFU est en fait l'ancien compte administratif, qui correspondait directement au compte de gestion. Depuis qu'on est passé à la M57, nomenclature que nous avons décidé de prendre en janvier 2023, nous pouvons proposer un CFU, ce qui est beaucoup plus pratique. Le CFU, c'est le réalisé de 2025. À peu de choses près, il correspond à ce qui avait été annoncé lors du ROB au dernier Conseil Municipal. Sur le plan local, je vous fais grâce des plans national et international, puisqu'on en parle à chaque fois. Vous savez bien que la situation est délicate pour tout le monde. Mais je ne vais pas revenir à chaque fois sur ce sujet-là. Concernant le plan local, nous avons pu poursuivre et achever des projets du PPI, tels que la Ribambelle, la salle de spectacle, le pavillon des expositions. On y reviendra un petit peu après. La ligne de conduite reste la même. Toujours mesurer les dépenses et recouvrir un maximum de recettes, pour éviter d'avoir à faire des emprunts. Nous allons vous montrer une épargne brute de 1,4 million sur le résultat de 2025, ce qui nous permet d'avoir un taux d'épargne brute satisfaisant de l'ordre de 7 %.

Concernant, d'abord, les recettes de fonctionnement. Vous voyez que ces recettes sont de 7,7 millions. Elles sont quasiment identiques au BP 2025, pour tout ce qui est impôts et taxes. C'est la version par la MEL. La fiscalité locale est légèrement supérieure à nos prévisions, ce qui va justifier le peu d'écart qu'on a par rapport à ce qui a été présenté au ROB. Les dotations, il n'y a pas de grands changements. Les dotations, c'est ce que la MEL et la CAF nous versent.

Ensuite, les autres recettes d'exploitation qui, elles, sont plus importantes. Dans les 2 031 000 que vous pouvez voir, vient se greffer les 491 000 de pavillon. C'est ce qui va expliquer que la différence entre nos recettes et nos dépenses, qui s'affichent ici quasiment à 2 millions. 22 400 000 moins 20 400 000, ça fait 2 millions. Mais on annonce une épargne brute de 1,5 million, puisque dans les 2 031 000 des autres recettes d'exploitation, vous avez les 500 000 euros de l'assurance du pavillon.

Vous pouvez voir qu'en termes de dépenses, nous sommes légèrement en dessous en caractère général, et que nous avons maintenu le cap concernant nos engagements sur les frais de personnel.

Donc, en termes d'investissements : en termes de recettes, le FCTVA qui commence à gonfler sérieusement, puisque les travaux qu'on engage l'année N-1, nous payons une TVA à 20 %. Et l'année d'après, nous récupérons de l'État le FCTVA, qui est la valeur de 16,404 % des montants pour lesquels on a payé la TVA. Ils sont pour la plupart en investissements. Mais on a quelques dépenses de fonctionnement qui permettent d'avoir aussi ce FCTVA. Les subventions, encore 2,4 millions pour l'année 2025, un emprunt que nous avons titré pour 2024, qui est tombé dans l'année 2025, et des autres recettes. Ce qui nous fait donc une recette globale de 6 millions.

Concernant nos dépenses, il y a 7 millions 200... Je suis en train de chercher. Excusez-moi. Trop de papiers. Excusez-moi.

Première remarque, c'est que les dépenses de personnel, dont on parlait, s'élèvent en réalité à 66,4 % et non pas à 65,2 % comme il est précisé, merci Madame PELLIZZARI, dans le document qui vous a été donné. D'ailleurs, dans ce document, il y a une autre coquille dont je vais parler après. Vous avez une version qui a été corrigée, qui est à votre disposition.

Donc, concernant les dépenses de fonctionnement... d'investissement, excusez-moi. Vous avez 7 259 000 € de dépenses d'investissement. Sur ces 7 millions, en fait, il y a 4 400 000 pour la salle de spectacle. Il y a 482 000 d'éclairage. Il y a 525 000 de cénotaphe. Il y a 430 000 de dépenses pour le pavillon. Ensuite, il y a tous les travaux de menuiserie pour 165 000. Il y a 140 000 pour tout ce qui est informatique. Et ensuite, il y a toute une kyrielle de sommes, qui font que nous arrivons à cette dépense de 7 259 000, à laquelle nous ajoutons les remboursements de la dette, qui est de 550 000. Donc, nous avons une dépense globale de 7 811 000 €.

Ce qui nous fait donc un résultat négatif sur la période. Ça va nécessiter d'aller taper dans notre fonds de roulement, qui était en début d'année à 5 581 000, je parle toujours de 2025 et sur lequel nous allons faire une ponction de 891 000. Ce fonds de roulement va donc atteindre à peu près 4,7 millions en début d'année 2026. Ce qui est tout à fait raisonnable, puisqu'on vous l'a expliqué, il faut au minimum avoir deux mois de salaire, ce qui fait 2,25 millions pour chez nous.

Concernant le Compte Financier Unique, je ne sais pas si vous avez des questions, des remarques.

Excusez-moi, j'ai oublié de vous dire que dans le document, il est marqué qu'on a un atterrissage pour les dépenses d'investissement à 6 millions. Et comme je viens de vous l'éclater, en fait, il est à 7,8 millions, y compris les 500 000 euros de la dette.

Madame SOULIERE : Bonsoir. On avait une inquiétude par rapport au fonds de roulement. Parce que depuis 2023, vous êtes obligés de puiser dedans pour combler un exercice déficitaire. Notre inquiétude, c'était qu'en sera-t-il des années suivantes, puisque le fonds de roulement va s'amenuiser ? Comment envisager de ne plus piocher dedans ou de pouvoir l'enrichir de nouveau ? C'est un peu l'inquiétude qu'on a sur les années qui vont arriver. Puisque, sans trop anticiper sur 2026, il y a déjà une prévision qui est négative. Peut-être une même solution pour 2026.

Monsieur BACLET : En fait, on va parler tout à l'heure du budget 2026. Vous allez voir que là aussi, on va encore devoir puiser dans ce fonds de roulement. On va encore aller chercher 2 millions, pour le ramener à 2,6 millions. Comme je vous dis, ce n'est même pas une obligation, mais un fort conseil, c'est d'avoir de quoi payer notre personnel, au cas où. De toute manière, 2026, ça va être une année un petit peu plus calme, en termes de consommation, concernant les investissements. Parce que, bien évidemment, on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a. Ça va être à nous, après, à chercher des économies à réaliser sur la section de fonctionnement, de manière qu'on puisse réalimenter. Donc là, on va recevoir, on va le voir tout à l'heure, des montants de FCTVA, qui vont être très, très lourds sur 2026 et sur 2027. Donc, ça, ce sont des choses...

Et puis, à côté de ça, on a aussi l'intention, avec le SDIE, de voir à céder certains bâtiments, et des choses comme ça, ce qui nous permettra de continuer à faire des investissements. Bien évidemment, si on n'a pas tous les feux verts, on va être limité dans nos dépenses d'investissement. Mais on est toujours bénéficiaire sur la section de fonctionnement, pour l'instant. À nous de faire en sorte qu'elle soit... Là, on fait un petit million prévu. On a fait 1,5 million sur 2025. On prévoit un petit million pour 2026. Excusez-moi, j'effleure un peu le sujet prochain. Notre objectif futur, c'est d'essayer de voir, au niveau du fonctionnement, à ce qu'on puisse soit augmenter les recettes, soit diminuer nos dépenses. J'espère avoir répondu un peu à votre question et à votre inquiétude.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Je propose qu'on passe au vote, si Monsieur le Maire... J'aime bien pouvoir virer le Maire. Ça, c'est beau. Alors, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Vote pour à l'unanimité. Merci beaucoup de ce vote. Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire (qui reprend place): Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Délibération n° 2

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Monsieur le Maire : On peut passer à la délibération numéro deux, celle de l'affectation du résultat 2025.

Monsieur BACLET : Oui, alors là, on rentre directement dans le monde comptable. Vous avez eu un tableau, qui est assez explicite, sur les mouvements. En investissement, cette année, enfin 2025, excusez-moi, si nous faisons l'écart entre les recettes et les dépenses d'investissement, nous avons un écart négatif de 770 000 euros, qui vient s'ajouter à notre écart du solde d'exécution précédent. Cela nous amène à un solde d'exécution, arrêté en début 2026, à 2 366 000. Il y a des restes à réaliser pour quasiment 2 100 000, une toute petite partie en recettes et une grosse partie en dépenses. Les restes à réaliser, ce sont des éléments, qui ont été entamés dans le courant de l'année 2025, et qui ne seront payés que dans le courant de l'année 2026. En termes d'investissement, nous avons un besoin de financement net de 4 466 000. Concernant le fonctionnement, avec les 21 500 000, qui ont été dépensés, par rapport aux 22 421 000, que nous avons eus en recettes, nous avons donc un excédent de 956 000, qui vient s'ajouter à la différence entre l'excédent de fonctionnement, si vous suivez sur le tableau de 2024, auquel on enlève le besoin de financement de 2024 sur l'investissement, ce qui fait un écart de 6 millions 93. Et ça nous amène donc à un solde d'exécution pour 2025 à 7 000 050. Si j'enlève les 4 466 000, nécessaires pour le financement, je vais avoir un disponible à affecter au 02 de 2 584 000.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Par contre, si j'enlève uniquement la partie du solde d'exécution, c'est-à-dire la réalisation 2025 négative sur l'investissement, on va retrouver notre fonds de roulement. J'enlève des 7 000 050, les 2 366 000 et j'arrive à mes 4 683 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats en 2025 tels que ça a été présenté.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? On peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)

Délibération n° 3

BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire : Nous pouvons passer à la délibération qui va nous occuper une bonne partie de ce Conseil, celle relative au budget primitif 2026, avec une prise de parole à deux voix, pour ce qui est relatif à l'exposé du budget. Monsieur BACLET va tout d'abord intervenir sous un angle purement technique. Je passerai ensuite la parole à Madame GAUDEFROY sous un angle davantage programmatique. Monsieur BACLET, je vous laisse la parole.

Monsieur BACLET : Oui, alors, comme pour le ROB, je tiens aussi à remercier, à féliciter, le boulot qui a été fait par l'ensemble du Service. Parce que franchement, ce qui vous a été proposé, avec le détail qui vous est donné, avec les explications des chapitres, etc., franchement, je trouve que c'est vraiment très pédagogique et très facile. Excusez-moi, je vois ça de mon côté. Mais je veux dire que c'est quand même beaucoup plus aisé que de vous donner les 600 pages de la maquette du budget. Donc, dans ce document, encore, comme on l'a vu, quelques coquilles, mais qui ont été corrigées lors des Commissions, les différentes Commissions qui ont pu avoir lieu. Et bien sûr, les documents corrigés sont à votre disposition.

Dans le cadre financier pour 2026, on essaye de garder le cap sur la gestion sérieuse. Bien sûr, comme je l'ai toujours dit, on partage avec l'ensemble des Services. Il y a des réunions très, très régulières sur les atterrissages budgétaires. Donc, pour 2026, on va maîtriser, enfin, notre souhait, c'est de bien maîtriser la masse salariale. On va voir qu'il y a quelques obligations qui ne dépendent pas de nous, mais qui vont nous imposer une petite augmentation, avec l'objectif, cette fois-ci, d'être à 64 % des dépenses générales de fonctionnement. On va continuer notre maîtrise sur les fluides, puisqu'on projette encore pour cette année une dépense d'1,3 M€. On va essayer encore la recette, puisqu'il y a 2,4 millions qui sont prévus en subventions. Et on va proposer une épargne brute voisine du million.

Pour réaliser la fin des grands chantiers qui sont en cours, et qui termineront en première partie d'année, on va avoir la nécessité d'emprunter 1 680 000, ce qui est un peu moins que ce que je vous avais dit lors du ROB. On parlait de 1 900 000 lors du ROB. Bien sûr, tout ça sans augmenter les impôts.

Concernant les chiffres, en termes de fonctionnement : les recettes de fonctionnement, globalement, il y a 18 millions dans ce qu'on appelle le 73. Là, vous voyez le 73-1, qui est tout ce qui est taxe sur le foncier et la TLPE. C'est là où il y a eu une augmentation par rapport à nos prévisions, puisque les valeurs locatives ont été augmentées un petit peu plus qu'on ne l'aurait cru. Les dotations et participations, c'est ce qu'on reçoit de la MEL et de la CAF. Et les autres recettes, pour ceux qui ont eu les documents, c'est la somme des 70 et 75 jusqu'à 78. La grande différence est sur le 70, puisque nous prévoyons 1,6 M€. Le 70, c'est la partie qui concerne les Services, c'est-à-dire ce qu'on va récupérer à la cantine, à la piscine, aux camps de vacances CLSH, etc. Il y a une augmentation de 300 000 euros. Elle est en partie due à l'indexation. On va proposer une indexation de 0,8 %, mais cette indexation ne correspond qu'à 10 000 euros sur un écart de 300 000. En fait, l'écart important est lié surtout aux fouilles sur le chantier de Martinsart, puisqu'on a gagné 230 000 euros de plus que l'année dernière. Voilà, grosso modo, ce qu'on peut dire sur les recettes de fonctionnement.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Concernant les dépenses de fonctionnement, je vais parler tout de suite du personnel, puisque c'est le plus gros morceau. L'objectif, c'est d'atteindre les 64 %, comme on l'a dit. Les augmentations qui sont prévues, que vous pouvez voir là, sont liées, on l'a déjà dit, à l'augmentation du taux de cotisation vieillesse, qui passe de 34 à 37 %, et qui va engendrer une augmentation de 166 000 euros pour le personnel. Vous avez aussi un gros poste, qui est ce que l'on appelle le glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire les avancements d'échelon et les avancements en grade, pour 43 000 euros.

Pour information, l'ensemble de l'augmentation qui est lié au taux des cotisations va nous coûter sur quatre ans 660 000 euros. Vous voyez, les efforts qu'on essaye de faire pour être un peu plus sobre sont un petit peu croqués par des choses qui sont complètement indépendantes de notre bonne volonté.

Je vous fais grâce de tous les éléments concernant le personnel, que vous avez pu voir. On vous a rappelé, puisqu'on en a parlé un peu la dernière fois, que les économies qu'on réalise sont liées surtout au taux d'absentéisme. Puisque vous avez un graphe qui vous est fourni qui vous montre que depuis le début du mandat, on était à 5,6 en taux d'absentéisme. On est passé à 3 l'année 2024. On attend toujours, certainement courant septembre, les chiffres de l'année 2025.

Un focus important sur ce qui est formation et personnalisation au niveau du personnel, puisque cette année, on a planifié 150 formations pour notre personnel. Grosso modo, pour ce qui est du personnel, ce qu'il faut aussi noter, c'est que nous maintenons, et on peut peut-être dire augmentons, le taux d'emploi de personnes handicapées, qui est à 7,64 %.

Concernant les dépenses de fonctionnement à caractère général, vous pouvez voir qu'il y a un écart assez important, qui frise 640 000 euros. Mais, si vous voulez, il faut décomposer en deux parties. Là, on fait une comparaison par rapport au CFU, c'est-à-dire par rapport à ce qui a été réalisé en 2025. Normalement, on pourrait le faire par rapport au budget. Le budget était 5 550 000, ce qui fait qu'on a un écart uniquement de consommation supérieure de 300 000. Les 270 000 qu'on n'a pas consommés, qui font l'écart négatif entre le CFU et le budget 2025, sont liés au fait qu'on a bien maîtrisé notre énergie, qu'on a pu aussi avoir un avoir Dalkia de 50 000 euros, qu'on a travaillé énormément sur la mise en concurrence pour tout ce qui est espaces verts. C'est quand même un poste hyper important. Et on a pu réaliser une économie de 60 000 euros. Il y a eu aussi quelques décalages d'investissements informatiques qui ont généré des dépenses moindres en fonctionnement. Et puis, il y a notre magasin qui commence à porter un peu ses fruits.

Concernant l'augmentation, pourquoi on a un chiffre qui augmente sur le 011 ? C'est qu'en fait, on a de nouvelles résidences, dont on va devoir se charger au niveau de l'entretien. On estime ça à 100 000 euros. Alors là, sur la page 15 du document, il est marqué aussi que les fluides, on les a estimés à 3 100 000, mais il faut lire 1,3 million. Excusez-nous. Puisqu'on essaye toujours de maîtriser.

Les dépenses importantes aussi, c'est la classe transplantée de Jules Verne qui revient cette année. La loi Egalim, le fait de respecter l'essai de mettre du bio à la cantine, en particulier, ou des produits locaux, qui va aussi impacter nos dépenses, les coûts de la maintenance informatique et les coûts concernant la surveillance urbaine et le centre métropolitain de surveillance urbaine, qui vont nous coûter 30 000 euros.

Concernant le 65, les charges de gestion courante, là-dedans, on met la subvention que l'on verse à l'IMMAC pour 170 000 euros, le SIVU Insertion, qui est là, pour 73 000 euros, le pôle ressources, lui, il a le COS pour 46 000 euros. Il a aussi quasiment 200 000 euros d'hébergement de nos projets informatiques, de nos systèmes informatiques, et 30 000 euros pour les nouveaux projets.

Il y a aussi des réserves qu'on doit faire de 60 000 euros pour les admissions en non-valeur et pour les créances éteintes, ainsi que pour les intérêts moratoires.

Le Pôle social et public voit aussi son 65 augmenter, puisque nous avons augmenté la subvention au CCAS, puisqu'elle va passer à 510 000 euros. Et le Pôle rayonnement culture, on y voit surtout les investissements, pardon, les subventions qu'ils ont données aux associations dont on va parler tout à l'heure.

Donc, nous avons, pour dégager, nous espérons, une épargne brute de 930 000 euros. Voilà, ça, c'est pour la section de fonctionnement.

Concernant la fonction d'investissement, un FCTVA qui éclate puisque, vous voyez, on était déjà beaucoup en 2025 à 500 000 et on va passer à 1 100 000 pour 2026. Contrairement à avant, maintenant, le FCTVA, c'est un calcul qui est fait automatiquement. On n'a plus de déclaration à faire, c'est fait automatiquement. Les subventions, on a encore en prévision 2,4M€ de subventions, qui sont prévues en termes d'investissement. Et l'emprunt, dont je parlais tout à l'heure, qui était normalement à 1,9M€, qui passe à 1 680 000.

Donc, nous avons un total de recettes de 5,2 M€ pour les investissements en budget 2026. Je rappelle, par contre, que l'épargne brute avait été estimée lors du ROB à 780 000 et nous la chiffons aujourd'hui à 950 000, comme je vous l'ai expliqué, surtout sur la majoration de nos recettes.

Concernant maintenant les dépenses d'équipement, les dépenses d'investissement, nous avons un FCTVA qui éclate en termes de dépenses. Nous avons prévu pour 2026 7 540 000. Sur ces 7 500 000, vous avez déjà 2 100 000 de restes à réaliser, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, des dépenses qui ont été engagées en 2025 qui seront payées en 2026. Dans ces dépenses de 2 100 000, vous avez 1,2 million pour la salle de spectacle, et à peu près 900 000 sur les autres projets qui sont en cours. Donc, dans les dépenses de 7 500 000, vous avez les 2 100 000. Ensuite, vous avez pour la salle de spectacle 3 400 000. Il y a d'autres projets qui sont prévus pour l'ordre de 800 000 euros, comme des études de bureaux, des panneaux photovoltaïques et des gros travaux qu'on veut faire en respectant le fameux SDIE. Ensuite, nous avons 220 000 € de matériel informatique. Il y a 100 000 euros qui sont prévus pour la Collégiale. Et ensuite, vous avez des tas de dépenses un petit peu moins importantes qui, agglomérées, représentent l'écart.

Concernant les investissements, il est prévu une dépense de 8 120 000 euros, comparée à 7 811 000 euros de réalisées en 2025. Comme je vous l'expliquais au démarrage, nous allons encore devoir aller récupérer sur le fonds de roulement, qui était à 4,6 millions, et sur lequel on va aller chercher un gros deux millions pour amener notre fonds de roulement à 2,6 millions.

Quelques points nécessaires sur notre endettement. Un stock de dettes à 5,8 millions au 31 décembre 2025, avec 4 emprunts, qui passe à 7,9 millions en 2026, avec 5 emprunts.

Monsieur BACLET : J'ai dit quoi 7,9M€ ? non 6,9 M€ Oh là là. Voilà, on l'a montré déjà la dernière fois, une dette qui est diversifiée, qui nous rassure, puisqu'on a un éclatement, à la fois au niveau des prêteurs, mais aussi en termes de taux fixes. En grosse majorité, les taux qui sont encore indexés sont des taux qui datent de 2010, on va dire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BACLET, pour la déclinaison de ces aspects très techniques. Je passe donc, comme je l'avais annoncé, la parole à Madame GAUDEFROY sur les aspects plus programmatiques.

Madame GAUDEFROY : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons passer aux grandes orientations politiques du budget primitif 2026.

Tout d'abord, je vais commencer par un petit contexte, même si on l'a assez régulièrement détaillé. Il faut le rappeler, l'année 2026 est une année électorale, qui induit une continuité. Nous sommes dans un budget de transition entre deux mandats. Ça nécessite d'être relativement stable.

Nous avons donc également un pic d'investissement en lien avec la salle de spectacle. Comme l'a dit Monsieur BACLET, il faut partiellement absorber en 2026. Malheureusement, nous subissons des dotations en berne et les financeurs sont particulièrement frileux. Nous devons aborder un contexte international inquiétant et imprévisible, qui entraîne nécessairement des conséquences économiques importantes, notamment l'augmentation des fluides ou des coûts de dépenses quotidiennes. Le contexte national sera marqué également par une incertitude politique, puisque nous allons affronter les élections présidentielles en 2027, ce qui va déstabiliser la sphère politique.

En résumé, l'année 2026 sera marquée par l'aboutissement du grand projet du mandat écoulé, la salle de spectacle. Ce sera donc une pause dans les investissements, et surtout, la préparation des grands projets de demain. Nous allons lancer des études, notamment la Collégiale, la salle de sport Paul-Durot et la sectorisation scolaire. Dans les grands axes de nos orientations politiques, on peut déjà parler de proximité, ce qui nous tient énormément à cœur. L'objectif sera de renforcer la proximité avec les habitants, en favorisant la participation citoyenne. Ce sera incarné par un Conseiller Municipal délégué, dédié à la question, et le déploiement des référents de quartier, qui seront nos interlocuteurs privilégiés pour tous les habitants, pour toutes les questions liées à la vie quotidienne. Nous aurons à cœur d'améliorer la communication municipale au bénéfice de tous, avec le déploiement notamment d'un nouveau site Internet qui sera amélioré et nous mettrons en place des outils de communication renouvelés.

Nous aurons à cœur également de sécuriser la population en renforçant notre dispositif de vidéoprotection, et en faisant attention à avoir une présence policière plus visible.

Ensuite, l'accompagnement. Cette année, nous renforcerons l'action sociale et nous aurons une enveloppe dédiée toujours plus importante au CCAS de 510 000 euros cette année, avec une augmentation de 50 000 euros, et un France Services, qui aura une offre de plus en plus large avec de nouvelles permanences. Nous favoriserons, en termes de santé, la prévention des cancers et mènerons une politique de lutte contre le tabagisme. Toujours dans l'accompagnement, nous aurons à cœur de refondre la politique senior, pour offrir un service toujours plus qualitatif. Nous renforcerons également l'accompagnement des associations, en nous appuyant sur la Maison des associations. La politique de petite enfance sera renforcée, en capitalisant toujours plus sur la création de la Maison des 1 000 premiers jours. Et enfin, nous continuerons à accompagner la jeunesse dans son parcours vers l'autonomie.

Ensuite, nous passerons au cadre de vie. Notre objectif sera d'améliorer encore le cadre de vie, en nous appuyant sur une Conseillère Municipale dédiée au sujet, et sur des investissements visant à renforcer la propreté et la qualité de notre espace urbain. Nous poursuivrons bien évidemment la réhabilitation et l'embellissement du quartier de la Mouchonnière. Nous optimiserons, comme nous l'avons fait dans les années précédentes, notre parc immobilier et assurerons des sessions pour mieux entretenir notre patrimoine restant. Enfin, nous pourrons offrir aux Seclinois un accès à l'hôpital Marguerite de Flandre, à ses trésors, dans le cadre de la mise en œuvre du commodat. Et dans notre dernier axe, nous poursuivrons notre attractivité. Bien évidemment, nous poursuivrons la dynamique sportive, en nous appuyant sur de grands rendez-vous rituels et un meilleur accompagnement des associations sportives au service d'une véritable politique sportive. Nous prendrons en main la salle de spectacle, qui nous sera livrée en juin, pour en faire le centre de la vie culturelle seclinoise et un outil d'attractivité de notre territoire. Tout cela aura pour objectif très important d'assurer des retombées économiques à nos commerces seclinois.

Monsieur le Maire : Merci pour la déclinaison de ces grandes orientations, et qui se déclinent, bien évidemment, sur des lignes budgétaires spécifiques. J'ouvre au débat. Donc, Monsieur DECRAENE, vous avez la parole.

Monsieur DECRAENE : Comme d'habitude, j'enchaîne, et puis après, vous répondez. Nous prenons acte d'un budget présenté... C'est bon ? Oui. Nous prenons acte d'un budget présenté comme un budget de continuité, dans un contexte national et international difficile : inflation encore sensible pour les collectivités, hausse des cotisations, incertitude sur les dotations de l'État, contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement.

Nous voulons d'abord reconnaître quelques éléments positifs. La situation financière de la Commune reste globalement saine. L'endettement demeure maîtrisé avec un encours par habitant inférieur aux communes comparables. Il faut d'ailleurs rappeler que cette situation est aussi le fruit d'un héritage, avec un niveau d'endettement historiquement bas, qui permet aujourd'hui à la Commune de recourir à l'emprunt de manière régulière, sans dégrader immédiatement ses indicateurs. La recherche de subventions est réelle, mais dans un souci de clarté vis-à-vis des Seclinoises et des Seclinois, nous pensons qu'il serait utile de disposer d'un récapitulatif précis et régulier. Quelles subventions sont demandées ? Lesquelles sont accordées ou refusées ? À quelles échéances elles sont attendues ? Dans quelles lignes budgétaires elles sont inscrites ? Et surtout, à quels projets elles sont concrètement affectées ? Mais notre rôle en tant qu'élus d'opposition, c'est aussi d'alerter. La Commune conserve une capacité d'autofinancement, même si elle se réduit.

La première alerte concerne l'épargne brute. Elle est prévue à 929 000 euros, contre 1,5 million réalisé en 2025. Cette baisse n'est pas anodine. Elle traduit une tension croissante entre les recettes, qui progressent peu, et les dépenses de fonctionnement, qui augmentent plus vite.

Or, l'épargne brute, c'est ce qui permet d'investir sans recourir excessivement à l'emprunt. Quand elle diminue, la marge de manœuvre de la Commune diminue aussi, surtout quand le résultat provisionnel 2026 serait de moins 2M€.

La deuxième alerte concerne les dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général augmentent fortement, avec près de 1 M€ supplémentaires par rapport au budget précédent. Certaines hausses sont compréhensibles. Nouveaux équipements, énergie, espaces verts, maintenance, sécurité. Mais cela pose une question simple. Avons-nous suffisamment anticipé le coût réel de fonctionnement des projets engagés, notamment celui de la salle de spectacle ? Car un équipement n'est pas seulement un investissement, c'est aussi chaque année des charges nouvelles : énergie, entretien, personnel, programmation, sécurité, communication. Nous avons besoin d'une vision claire du coût complet de cet équipement dans la durée.

La troisième alerte concerne les grands projets à venir. La Collégiale, le complexe sportif Paul-Durot, la sectorisation scolaire, le parc de la Ramie, l'aire de jeu. Les besoins sont nombreux, et parfois légitimes. Mais il arrive dans un moment où le fonds de roulement passerait de 4,7 millions à 2,6 millions d'euros. Certes, ce niveau reste conforme aux préconisations, mais la trajectoire est descendante. Elle impose de la prudence, d'autant plus que, pour beaucoup d'entre eux, ces projets figuraient également dans notre propre programme. Nous en partageons donc pleinement l'intérêt et la nécessité pour l'avenir de la Commune. Mais précisément parce qu'il engage lourdement les finances de la Ville pour les années à venir, nous demandons que les élus que nous sommes soient réellement associés à leur définition, à leur suivi et à leur arbitrage, et pas simplement informés une fois que les décisions sont prises. Et surtout, cela pose une question de confiance dans la capacité à piloter ces projets. Comment, en effet, ne pas s'interroger quand le seul projet, le seul grand projet structurant du mandat, la salle de spectacle, n'est toujours pas achevé, et que son coût est passé de 5,5 millions d'euros, votés en délibération, à près de 13 millions d'euros aujourd'hui ? C'est plus qu'un dérapage, c'est un changement d'échelle. Les Seclinoises et les Seclinois sont en droit de s'inquiéter, car derrière ces dérives, ce sont des équilibres financiers qui se fragilisent, et potentiellement, un recours accru à l'emprunt dans les années à venir, comme vous l'avez fait les années précédentes. Et cela pose aussi des questions très concrètes de suivi et de clarté. Par exemple, concernant cette salle de spectacle, nous n'avons pas vu passer récemment une délibération spécifique sur l'évolution du coût de la maîtrise d'œuvre. Or, chacun sait qu'un cabinet d'architectes est rémunéré en pourcentage du coût global de l'opération. Si le coût augmente fortement, la rémunération suit. Alors la question est simple. Ces dérives ont-elles été anticipées, ont-elles été encadrées et surtout ont-elles été pleinement portées à la connaissance du conseil municipal ? Et pour les projets à venir, avez-vous tiré toutes les leçons de cette situation ? Avez-vous intégré dès aujourd'hui des mécanismes de sécurisation financière pour éviter que de tels écarts ne se reproduisent sur les futurs projets ?

Mais au-delà de ce projet, c'est plus globalement la question de clarté qui se pose. Cela fait maintenant six ans que nous demandons une présentation claire des indemnités des élus, comme la loi l'impose pourtant explicitement. Je le rappelle, l'article L21-23-24-1-1 du Code général des Collectivités territoriales, ici de la loi dite Engagement et proximité du 27 décembre 2019, prévoit la présentation d'un état récapitulatif annuel de l'ensemble des indemnités perçues des élus, et ce, avant l'examen du budget primitif. Cette présentation est obligatoire. Alors, nous posons une question simple. Quel est aujourd'hui le point bloquant pour que cette obligation légale ne soit pas respectée dans notre Commune ? Car là encore, il ne s'agit pas d'un détail. Il s'agit de respect du cadre légal et de confiance dans l'action publique.

Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que les futurs projets soient réellement priorisés, sincèrement chiffrés, rigoureusement suivis et pleinement transparents dans leur exécution. Car les Seclinois n'attendent pas seulement des projets, ils attendent de la maîtrise, de la clarté et de la responsabilité dans l'utilisation de l'argent public.

Sur les priorités politiques, nous partageons certaines orientations. Renforcer l'action sociale, soutenir le CCAS, accompagner les seniors, améliorer la propreté, sécuriser les abords des écoles, soutenir les associations, accompagner la jeunesse, ce sont des sujets essentiels. Mais nous regrettons que ce budget reste parfois général dans ses réponses aux difficultés quotidiennes des habitants.

Le pouvoir d'achat, l'accès au logement, la précarité, l'isolement, les mobilités, la tranquillité publique, l'entretien de proximité dans les quartiers, ce sont là les préoccupations concrètes des Seclinois. Et dans ce contexte, nous ne pouvons pas passer sous silence l'augmentation des tarifs des Services municipaux.

Certes, une hausse de 0,8 % peut paraître modérée sur le papier, mais au vu du contexte international qui se répercute directement sur la situation nationale et sur le quotidien des citoyens, chacun constate que le coût de la vie continue d'augmenter. Surtout, il ne s'agit pas d'une hausse isolée, mais de la quatrième augmentation en quatre ans. Pour beaucoup de familles, cela finit par peser concrètement sur le budget au quotidien. C'est pourquoi nous vous proposons d'annuler cette augmentation des Services municipaux, afin d'envoyer un signal clair de soutien au pouvoir d'achat des Seclinoises et des Seclinois.

Sur l'ensemble de ces sujets, même si vous avez pris en compte certaines de nos remarques, formulées lors du dernier Conseil Municipal, et que nous constatons qu'elles ont été en partie intégrées dans les documents présentés aujourd'hui, nous aurions néanmoins souhaité des engagements plus visibles, plus mesurables, avec de véritables indicateurs de résultats. Nous voulons également rappeler que la participation citoyenne ne doit pas être seulement annoncée. Elle doit devenir une méthode. Les référents de quartier peuvent être utiles, mais à condition qu'ils aient un rôle clair, des moyens, un retour vers les habitants, et qu'ils ne soient pas uniquement une vitrine institutionnelle. Nous serons particulièrement vigilants sur ce sujet, qui constituait d'ailleurs l'une de nos priorités fortes de notre programme, et pour lequel nous attendons des résultats concrets et mesurables.

Enfin, sur la fiscalité, nous entendons que le levier de l'impôt ne sera pas actionné, et c'est une bonne chose pour les habitants. Mais cela oblige d'autant plus une grande rigueur sur chaque euro dépensé, et une clarté renforcée sur les choix budgétaires. En résumé, ce budget présente une Commune encore solide financièrement, mais dont la marge se resserre. Il clôt un mandat marqué par des investissements importants, mais il ouvre aussi une période où les arbitrages seront plus difficiles. Notre groupe sera donc vigilant sur ces trois points : la préservation de l'épargne brute, le coût réel des équipements livrés, et la priorisation des investissements futurs au regard des besoins quotidiens des habitants. Pour toutes ces raisons, parce que ce budget comporte quelques éléments positifs, mais aussi des fragilités importantes, nous ne pouvons pas lui donner un blanc-seing. Notre vote sera donc un vote d'abstention aux responsabilités constructives. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur WEKSTEEN.

Monsieur WEKSTEEN : Bonsoir. Quelques éléments que je me permets d'apporter, parce que ça ne semblait pas forcément très clair. Il faut bien distinguer l'investissement du fonctionnement. Si on n'a pas compris ça, forcément, ça fait un peu Kamoulox. Donc, pourquoi l'épargne brute descend ? Ce n'est pas parce que la Commune est en déficit, puisque le fonctionnement est positif. Simplement, c'est que, comme on doit investir et emprunter, plutôt qu'emprunter de l'argent avec une rémunération, et vu qu'en épargne brute, en marge d'autofinancement, on a de la marge, justement, puisqu'il nous faut 2,5 millions et qu'on a 4,6 millions, il est plus utile d'utiliser cet argent-là gratuitement que d'aller emprunter. Et c'est pour cela que la marge d'autofinancement va baisser.

Concernant le coût des investissements, le coût des salles, ce qui est agréable, c'est qu'à chaque fois, on ne sait pas quel chiffre vous allez sortir, Monsieur DECRAENE. Là, vous faites passer de 5,5 millions à 13. Pourquoi pas ? Il ne faut pas mélanger les chiffres qui sont hors taxes avec les chiffres qui sont toutes taxes. D'ailleurs, vous avez pu remarquer, dans les différents tableaux, on récupère la TVA. Donc, pour répondre bien à vos questions, soignez un petit peu vos chiffres. Ce sera plus facile pour nous pour vous répondre.

Enfin, pour la priorisation des investissements, il y a bien sûr des priorités qui vont dans le sens d'une volonté de servir au mieux les Seclinois. Mais nous sommes aussi contraints par l'état du parc immobilier. Ça, c'était un troisième point.

Un quatrième point, vous parlez d'une quatrième augmentation consécutive des tarifs. De tout temps, enfin, je crois, au moins depuis 20 ou 30 ans, tous les ans, ces tarifs sont revus. Alors, avant, c'était une augmentation, effectivement, puisque c'était fixe. C'était régulièrement 2 %. Là, on n'est plus dans une augmentation, on est dans une indexation. On est à 0,8 %. Ce qui veut dire que, pour ceux qui payeraient, 4 euros leur cantine... 4 euros, on est sur la marge haute. Je ne vous laisse pas imaginer pour ceux qui payent 50 centimes.

Pour ceux qui payeraient 4 euros, on aurait une augmentation de 3,2 centimes. J'entends bien que le prix sera supérieur, mais on ne peut pas sortir du monde réel. Il faut savoir que la Mairie, depuis 6 ans, augmente beaucoup plus vite sa participation dans le prix des repas qu'elle n'indexe la participation des familles. Quand on est arrivé il y a 6 ans, le prix de revient, à peu près, du repas était dans les 9 euros. Depuis, par l'augmentation des salaires, des traitements, de par l'augmentation des denrées, avec notamment la guerre en Ukraine, on en a entendu parler, par la loi EGalim, qui a changé les normes, le coût de revient aujourd'hui est à 13-14 euros. C'est 4 € de plus pour un repas qui est pris en charge par la Commune. Comptez avec 0,8 %, même depuis 0,8 % par an, même quand ça monte à 1 % ou 2, on est loin de cette augmentation-là.

Dernière chose concernant les indemnités. Dans la Fonction publique, le seul moyen d'indiquer clairement la rémunération d'un agent, d'un agent comme d'un élu, c'est de donner son traitement indiciaire. Si on vote une somme, si jamais le point d'indice augmente, il faut revoter à chaque fois. Et normalement, ce point d'indice devrait suivre l'inflation, ce qu'il ne fait pas toujours. J'en parle en connaissance de cause. Donc, je vous assure qu'il n'y a qu'une multiplication à faire pour avoir les sommes, c'est l'indice fois la valeur du point d'indice. C'est tout. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur BACLET a sollicité la parole également.

Monsieur BACLET : Je remercie Monsieur WEKSTEEN qui a été l'avocat concernant les indexations qui, pour moi, sont nécessaires, puisque les explications vous ont été données. Je voudrais surtout rassurer sur le montant d'épargne brute. L'année dernière, au même moment, nous avons voté une épargne brute à 930 ou 950 000 euros pour atteindre aujourd'hui 1,5 million. Et si vous voulez, on est en train de parler de budget. C'est-à-dire qu'on n'est pas en train de dire : « Ça va être dépensé, on va avoir autant de recettes ». On espère. Ce sont des chiffres. Et bien évidemment, en bon père de famille, on augmente un petit peu les dépenses, parce qu'on ne sait pas s'il n'y aura pas un petit hic quelque part. Et on est très prudent sur les recettes, parce que vous savez très bien que quelquefois, à la virgule près, il y a une subvention qui ne passe pas ou des choses comme ça. Donc, frileux sur nos recettes et un petit peu plus large sur nos dépenses fait qu'en général, les résultats qu'on affiche en CFU de l'année d'après sont souvent au-dessus, au moins de 300 000, 400 000 euros de ce qu'on prévoit dans notre budget. Donc, si ça peut vous rassurer, j'espère, qu'on en parlera l'année prochaine. J'espère que j'aurai encore raison. De toute manière, c'est pareil aussi sur les investissements. On prévoit beaucoup de choses. Puis, on s'aperçoit qu'on ne peut pas les réaliser parce qu'on a une surcharge d'occupation ou, quelquefois, le budget qu'on avait prévu était largement sous-estimé. Donc, il y a des choses qu'on ne fait pas non plus. Ce qui fait que, si vous voulez, là, vous avez un tableau noir qui vous a été présenté et qui sera certainement plus rose l'année prochaine à la même période.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LEMAITRE.

Monsieur LEMAITRE : Oui, Monsieur le Maire. Oui, merci. Pour répondre à Monsieur DECRAENE et son équipe, et pour être assez rassurant, je ne parlerai pas des frais de fonctionnement du personnel, puisque Monsieur BACLET en est en charge. Mais je parlerai des frais de fonctionnement liés au patrimoine, qui est le deuxième gros vecteur important de consommation pour la Commune. On a engagé effectivement une politique de rénovation de ce patrimoine, à l'image de la salle de spectacle, qui va nous coûter 3 millions, tous frais confondus : dépenses, subventions, FCTVA. Je resterai, et pour que les Seclinois soient plus fidèles à un chiffre, je resterai sur ce chiffre de 3 millions, qui était le coût d'une réhabilitation classique sans subvention, qui nous aurait amenés à un toilettage classique de salle de spectacle, qui aurait de nouveau consommé d'une manière importante, et qui aurait autant consommé que ce qu'elle consommait avant. Là, la politique qu'on a engagée, c'est de faire des investissements beaucoup plus importants, mais ramenés à l'échelle de la Commune, qui sont tout à fait raisonnables. Donc, je répète, 3 millions d'euros avec un bâtiment très peu consommateur. Donc, ça veut dire que cette salle de spectacle consommera moins que ce que consommait la salle des fêtes d'avant. Et c'est vraiment cette logique-là qu'on va déployer sur l'ensemble du patrimoine seclinois, pour essayer de conserver une épargne brute la plus satisfaisante possible. Puisque, au fur et à mesure de la réhabilitation de notre patrimoine, on aura des bâtiments moins consommateurs, donc moins de dépenses de fonctionnement, et donc un patrimoine qui sera parti pour une cinquantaine d'années, et qui nécessitera moins de frais d'entretien.

Cet engagement, à travers le schéma directeur immobilier et énergétique, est un mouvement louable. Et effectivement, il faut qu'on emprunte un petit peu pour engager et faire bouler de neige, pour qu'en bonne mère de famille, un complémentaire du bon père de famille, on puisse avoir des coûts de fonctionnement tout à fait raisonnables.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. À défaut, je vais conclure le propos, même si beaucoup de choses ont été dites. J'avais pris un certain nombre de notes, mais les uns et les autres y ont répondu au fur et à mesure.

Donc, je me permettrai simplement de dire, et pour répondre à votre sollicitation, Monsieur DECRAENE, sur la transparence et le questionnement que vous portez sur la recherche de subventions, sachez que ce n'est pas compliqué. La règle est simple. On va chercher de la subvention partout. Que ce soit en investissement, que ce soit en fonctionnement, systématiquement, notre réflexe, c'est de voir face à un dispositif, est-ce qu'on peut, oui ou non, chercher de l'accompagnement financier, des cofinancements, que ce soit en fonctionnement et, bien évidemment, sur de l'investissement ? Là-dessus, on ne peut pas être plus clair. Partez du principe que, systématiquement, on va chercher ce qui est nécessaire.

Maintenant, j'ai un regret, je vais vous le dire, parce que je pensais qu'au sortir des élections municipales, quelques leçons avaient pu être tirées, que désinformer ou mentir aux Seclinois, ce n'était pas forcément la stratégie gagnante, et qu'en dépit des chiffres, sur lesquels on revient de façon régulière, sur le montant de la salle de spectacle, ce n'est pas 13 millions, ce n'est pas 12 millions. C'est 10,9 millions. Et tous les éléments sont présentés, sont chiffrés. C'est clair, c'est net. On ne peut pas être plus clair. Et en dépit de cela, on continue de désinformer. On est passé à 11 millions, à 12, à 13, maintenant. Et je suis sûr que le mois prochain, on sera à 14 ou à 15. Continuez comme ça. Ne vous remettez surtout pas en cause. Continuez de désinformer la population. Franchement, pour nous, derrière, c'est du caviar. Parce que, nous, les éléments chiffrés, on les a. C'est du factuel. Il y a des délibérations. Tout est clair. C'est transparent. Et ce que j'ai un peu de mal à entendre de votre part, c'est le scénario catastrophe, qu'il y aurait eu des dérives ou des glissements immaîtrisés. Non, ce sont des choix assumés que nous avons opérés.

Certes, il y a eu des augmentations tarifaires de prestataires, parce que le conflit en Ukraine, on ne l'avait pas anticipé. Le contexte international, on ne l'avait pas anticipé. Donc oui, on ne va pas se mentir, il y a des prestataires qui n'ont pas lésiné à augmenter leur tarification. Mais sur ce qui justifie le passage de 5 millions, initialement, 5 millions et quelques centaines de milliers d'euros, à 10,9 millions, c'est un choix purement assumé, mais vraiment purement assumé. Vraiment, il n'y a pas de dérive. Il n'y a pas de glissement. Il n'y a pas de dépenses immaîtrisées. C'est un choix que nous avons opéré.

Je vais refaire un peu de pédagogie, parce qu'apparemment, ça n'intègre pas. Je vais le redire pour peut-être la dixième fois. Mais je pense que par transparence, c'est important que les Seclinois comprennent quelle a été notre logique. C'est que si nous n'avions pas porté l'ambition sur un cahier des charges plus ambitieux, on n'aurait jamais obtenu 75 % de cofinancement. Jamais, jamais. Parce que ce qui nous a permis d'aller chercher ces cofinancements, c'est d'aller chercher les exigences du décret tertiaire 2050. Si on s'était limité simplement à mettre un pansement sur une jambe de bois, on n'aurait rien eu de la Région. On n'aurait rien eu de tous les cofinancements qui ont été portés. Ça a été un choix assumé de porter les sujets sur une ambition plus forte, d'être sur un équipement polyvalent, qui va permettre de la projection cinématographique. J'ai cru comprendre que c'était, dans votre programme, la réalisation d'un cinéma. Franchement, je me demande comment vous l'auriez financé. Franchement. Parce que le foncier, à Seclin, on ne l'a pas. Pour reconstruire sur champs captants, il n'y a aucun prestataire qui peut venir, aujourd'hui, pour réaliser une salle de cinéma avec du stationnement. Tout ça, c'est du rêve. C'est du rêve. Et parce qu'on a, nous, été réalistes sur ces sujets-là, on a travaillé sur la polyvalence de l'équipement, ce qui va nous permettre de faire la projection cinématographique.

J'ai pu voir dans votre programme également que vous souhaitiez la réalisation ou la mise en œuvre d'un lieu destiné aux artistes. Figurez-vous que c'est dans la programmation de notre salle de spectacle, qui va accueillir une Maison d'artistes, et donc va pouvoir accueillir des artistes. Donc, en fait, je ne comprends pas votre stratégie. Franchement, je ne comprends pas. Et je pense que beaucoup de Seclinois ne l'ont pas compris non plus. Elle vise tout à la fois à critiquer ce qu'on met en œuvre et, en même temps, de le proposer dans votre programme. Mais à des coûts où, pour le coup, on n'a aucune projection financière. Aucune. Le cinéma, moi, je ne sais pas sous quel sabot de quelconque cheval, vous auriez trouvé les 5 millions d'euros nécessaires pour réaliser un cinéma. Pourquoi un lieu destiné aux artistes, alors que c'est ce qu'on est en train de mettre en place ? Vous auriez fait un doublon absolument extraordinaire. Voilà.

Ou alors, sauf à considérer que ce qu'on a mis en place est formidable. Mais dans ce cas-là, il faut le dire. Il faut être transparent. Voilà. Non, mais bon. Donc, cessons peut-être de critiquer ce que l'on met en place. Cessons de gonfler les budgets au gré des Conseils Municipaux, où on passe de 11, 12, 13, 14 millions d'euros, peut-être la semaine prochaine. Considérez que c'est parce que nous avons porté cette ambition-là, qu'effectivement, ce qui reste à charge pour la Commune de Seclin, c'est 2,9 millions, 3 millions. 2,9 millions, 3 millions, c'est le reste à charge pour la Ville de Seclin.

Je vous mets au défi. Je vous mets au défi, avec 3 millions, sans cofinancement, d'avoir un cinéma, une maison pour accueillir les artistes, un lieu, un équipement, le top du top, qui est d'ailleurs reconnu à l'échelle de la Région, comme étant l'équipement qui sera exemplaire, et étudié de près par la Région pour de la programmation régionale. Et vous vous inquiétez très légitimement sur le fonctionnement. C'est formidable. C'est formidable de s'inquiéter sur le fonctionnement. Moi, je serais curieux de savoir quel aurait été le coût de fonctionnement de cet équipement, si nous n'avions pas porté l'ambition telle que nous l'avons portée.

La salle de spectacle, l'ex-salle des fêtes, c'était une passoire énergétique. Une passoire énergétique. Donc, si on n'avait pas fait les dépenses nécessaires, ce que vous nous critiquez d'avoir fait, nous aurions continué d'être face à un équipement qui aurait été une passoire énergétique. Là où aujourd'hui, vous vous inquiétez sur le fonctionnement, nous allons faire des économies de 74 % de consommation. Avec l'équipement, puisque vous ne portiez pas la même ambition que nous, la salle de spectacle, dans sa mouture passée, nécessitait énormément de gestion RH, avec de la location de matériel, avec la présence d'agents, qui nécessitaient des manipulations, qui se traduisaient nécessairement par du temps RH considérable. Et donc, l'ambition qu'on porte, ce sont autant de gains de fonctionnement que nous allons réaliser. J'ai pu prendre l'exemple, lors des Conseils Municipaux précédents, que sur ce que nous coûte un spectacle, c'est un tiers cachet d'artistes, un tiers cachet d'artistes, deux tiers locations de matériel. Ces deux tiers-là, c'est là où on va faire des économies. Parce que nous sommes dotés désormais d'un équipement qui va répondre à 90 % des programmations de spectacles. Ça va nécessairement se traduire par des économies de fonctionnement substantielles, aussi bien en location de matériel qu'en temps RH pour équiper la salle. Parce que cette salle va être polyvalente. On pourra générer, espérons-le, de la recette le vendredi soir, de la recette le samedi soir, de la projection cinématographique le dimanche, et donc de la recette. Ce travail de polyvalence, qui nous amène effectivement à un budget d'investissement de 10,9 millions, va nous permettre également de réaliser des lignes de recettes plus importantes.

Vous faites ce que vous voulez, mais si vous continuez d'être bille en tête sur la salle de spectacle : « Mon Dieu, quelle horreur ! Quelle dérive ! Quelles dépenses immaîtrisées ! », je vous laisse y aller, sans aucun problème. Sans aucun problème. Maintenant, je pense que pour la sérénité des débats et la transparence qui est due aux Seclinois, on pourrait peut-être revenir à des éléments chiffrés, des éléments réalistes, des éléments qui ont été votés systématiquement en Conseil Municipal, où on est vraiment sur la transparence. On est sur un choix stratégique purement assumé.

Et puis, dernier point, le glissement sur le calendrier. Je mets, là aussi, au défi, dans un contexte Covid en début de mandat, dans un contexte financier particulièrement délicat, où on est passé quand même d'une recherche de subventions, où on était grossièrement à 30 % de cofinancement, à 75 %. C'est-à-dire qu'il y a une véritable révolution culturelle dans nos Services. Je vous mets au défi, dans ce contexte-là, de réaliser ce que nous avons réalisé en quatre ans. Je vous mets au défi, vraiment. Typiquement, des projets de cette envergure-là, ce sont des projets qui doivent être portés sur deux mandats. Lorsqu'on regarde, on fait un peu de benchmarking sur des projets de cette envergure-là dans d'autres Collectivités, on démarre les études sur le premier mandat. On avance, on passe les marchés publics. On lance les opérations et la réalisation des travaux, plutôt sur le deuxième mandat. Nous, on a tout fait en quatre ans. Parce qu'au début du mandat, on n'était pas en mesure de pouvoir le faire dans ce contexte Covid, que j'ai pu décrire. En quatre ans. Alors, excusez-nous. D'ailleurs, ça nous avait été reproché par Madame HUART, à l'époque, qui nous accusait déjà d'inaugurer, probablement en grande pompe, la salle de spectacle, à quelques semaines des élections municipales. Excusez-nous de ne pas avoir mis tous les moyens nécessaires, au risque, peut-être d'avoir des dérives budgétaires plus importantes. Parce que ça nous aurait coûté plus cher pour inaugurer cette salle avant les élections. Excusez-nous d'avoir respecté les calendriers des entreprises, en les ayant serrées, sans augmenter le coût des travaux et des prestataires, au nom de nos finances publiques, et que cette salle de spectacle ne sera inaugurée, pardon, qu'en septembre. Pardon. La Commission de sécurité se réunit prochainement. Je crois que c'est en mai. Les premiers programmes vont permettre de roder la salle de spectacle en juin. Inauguration en septembre.

Donc, moi, ce sujet de la salle de spectacle, mais continuez, franchement. Ça ne vous a pas servi par le passé. Ça ne vous servira probablement pas dans le futur. D'autant que je pense que les Seclinois seront particulièrement fiers de cet équipement, et ils le méritent largement. Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet-là.

Et le fonds de roulement : « Attention, le fonds de roulement est en décrépitude ». Si on n'avait pas eu tant d'investissements à réaliser, si on n'avait pas eu tant de bâtiments à devoir remettre aux normes de sécurité, si on n'avait pas eu ce pic d'investissement, que même la Voix du Nord avait pu traduire, il y a un an de cela, par un pic d'investissement important à un an des élections municipales, si on avait pu échapper à cela, je peux vous assurer que notre fonds de roulement serait probablement plus valorisant. Je n'ai pas de sujet là-dessus. Mais il y a un héritage. Ah oui. Si, si, si, si. Vous pouvez dandiner. Il y a un héritage non négligeable. Donc, ça va passer par quoi ? Ça va passer par des cessions. Ça va passer par une rigueur financière stricte, avec des indexations tarifaires.

Parce qu'effectivement, lorsque le prix du repas, on va prendre cet exemple-là, passe de 9,50 euros à 12, 13, 14 euros, on met, ce sont vos impôts, ce sont les impôts des Seclinois, qui mettent systématiquement le différentiel pour permettre aux personnes les plus démunies un repas qu'ils payent à 50 centimes. Ce sont les Seclinois, ce sont nos impôts, qui mettent la différence pour atteindre les 12, 13 euros supplémentaires, pour atteindre le coût du repas. Systématiquement, ce sont nos impôts qui payent. Il n'y a que dans les rêves, ou dans un monde féerique, où tout cela se fait sans qu'à un moment donné, ça ne se traduise par un paiement, par un coût, par une prise en charge financière. Nous, on adopte cette logique de transparence, cette logique de vérité, sans vendre du rêve aux Seclinois. On nous a quand même annoncé, durant la campagne, qu'on allait baisser la tarification de la cantine, qu'on allait augmenter le chauffage dans la piscine, qu'on allait augmenter le nombre d'agents municipaux. Bref, sincèrement, c'est n'importe quoi. C'est n'importe quoi. Ce n'est pas être réaliste. C'est vendre du rêve aux Seclinois.

Avec Monsieur BACLET, avec les Services de la ville, on regarde tout cela au cordeau. On va chercher le maximum de subventions. On est vraiment sur la corde sensible. Parce qu'effectivement, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on a recours à l'emprunt. Mais on réduit cet emprunt. Monsieur WEKSTEEN, vous l'avez très justement dit. Plutôt que de recourir à l'emprunt, c'est-à-dire un argent qui nous coûte plus cher, on va ponctionner sur notre fonds de roulement, pour emprunter moins. Parce que la conséquence, c'est que ça coûtera moins aux Seclinois derrière. En respectant nos capacités financières, où le fonds de roulement doit nous permettre de payer au moins deux mois de salaire des agents de la ville. C'est ce qu'autorise la loi. Eh bien, on respecte la loi. On va chercher sur le fonds de roulement. Ce n'est pas catastrophique, loin de là. C'est une gestion saine, une gestion rigoureuse, qui tient en compte notre réalité financière. Et vendre du rêve, continuer ainsi, ça ne me pose aucun problème.

Est-ce que j'ai fait le tour ? Parce que je pense que les uns et les autres, vous avez pu intervenir. Je pense avoir fait le tour. Madame SOULIERE, vous souhaitiez peut-être rebondir sur mon propos, qui se voulait conclusif.

Madame SOULIERE : Je vais aller très rapidement.

Monsieur le Maire : Mais comme je ne suis pas un censeur, je vous laisse la parole.

Madame SOULIERE : C'est très gentil. Premier Conseil Municipal, baptême. Je trouve très intéressant ce genre de retour. Pas très bien vécu de mon côté, parce que j'ai l'impression que c'est un peu un règlement de compte d'avant. Laissez-moi juste finir. C'est juste une sensation.

Monsieur le Maire : Si chacun y va de sa sensation...

Madame SOULIERE : Par rapport au fonds de roulement, c'était vraiment une question, un questionnement, une alerte. Puisqu'on est plus dans la découverte des choses, et tout ça. Et je pense que par rapport aux propos de Monsieur DECRAENE, il y a quand même des choses qui sont positives. Et certes, il revient sur des choses qui ont été dites précédemment, mais c'est dans l'idée d'avancer. Nous, on est là vraiment pour avancer, pas pour vous tirer dans les pattes à longueur de Conseil Municipal, à longueur d'année, pendant six ans. On n'est pas là pour ça. Donc, en fait, le ton condescendant qui est là est gênant. Vraiment.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il d'autres observations ? Monsieur DECRAENE, oui ? Monsieur DECRAENE, allez-y.

Monsieur DECRAENE : Alors, vous respectez la loi. C'est très bien. Alors, où est cette fameuse feuille où on doit voir sur la loi de la transparence ? Vous tapez sur Internet ce que je vous ai dit. Toutes les Communes, vous trouvez toutes les Communes sur Internet. Pourquoi ici, à Seclin, on n'a pas ça ? Si vous respectez les lois. Déjà, d'une.

Deux : « bon père de famille », déjà, ça ne se dit plus. Je pense qu'on l'a déjà dit. Voilà. Donc, je pense qu'on le dit assez. Toutefois, je ne pense pas sincèrement, sincèrement, dans mon intervention... J'ai quand même indiqué les points positifs. Je les ai quand même indiqués. Donc, à un moment, jouer la victime, il faut arrêter un petit peu. J'ai bien indiqué. Et franchement, mon intervention était très constructive.

Maintenant, toutefois, toutefois, je me réjouis. Je me réjouis que dans vos projets, vos grands projets des années à venir, c'est ce qui était dans mon programme, dans notre programme. Et c'est très bien. Maintenant, ne venez pas le reprendre à votre compte. Où, dans quel tract j'ai indiqué, nous avons indiqué, qu'on allait construire un cinéma à 5 millions d'euros ? Donc, c'est un mensonge de votre part. Donc, à un moment, il faut arrêter.

Toutefois, les chiffres, on en fait ce qu'on veut. Ce sont des chiffres. J'en fais tous les jours aussi. Donc, c'est pour répondre à Monsieur WEKSTEEN. Le disque est quand même assez rayé. Puisque c'est toujours la même chose, le même discours, que ce soit en Conseil Municipal, ou que ce soit en Commission. Excusez-nous. Excusez-nous. Peut-être que vous n'êtes pas non plus les seuls à savoir gérer de l'argent ou les chiffres. Les chiffres, j'en fais tous les jours. Donc, effectivement, quand ça nous arrange, on le met en pourcentage. Quand ça nous arrange, on le met en volume. Mais un moment, arrêtez. Arrêtons. Donc, là, je veux bien 0,8 %, c'est l'augmentation, c'est l'indexation. C'est pareil pour nous. En tout cas, pour les Seclinois. Et puis, si on parle de tarif, je pense que si Monsieur WEKSTEEN est assez dans les chiffres, et a un disque dur, qu'il nous indique les pourcentages d'augmentation qu'il y a eu les trois dernières années. Et là, on n'est pas 0,8 %.

Moi, samedi, je suis allé faire des courses, comme tout le monde. Parce que le samedi matin, je fais mes courses. Sincèrement, j'ai vu des choses. Ça faisait très longtemps que je ne les avais pas vues. J'ai quand même vu des gens qui vont faire des courses, et qui sont avec leur téléphone ou avec une calculatrice, à l'euro près, parce qu'ils n'arrivent pas à finir les fins de mois. Et vous avez fait des porte-à-porte, comme moi. Vous avez fait des porte-à-porte, comme moi et comme nous. Mais je peux vous dire que même les classes moyennes sont impactées. Ils ont du mal à finir les fins de mois. Donc, arrêtons un peu.

Et je pense sincèrement que vous avez envie de parler de la salle de spectacle. Je me dandine, si vous voulez. Mais en tout cas, ça ne me sert peut-être pas. Mais malheureusement, là, on parlait de budget. Et vous avez monopolisé la parole. Et vous n'avez parlé que de la salle de spectacle. Mais parlons des choses concrètes. Prenons la hauteur. C'est ce qui était mis dans l'intervention. Donc, arrêtons de noyer le poisson avec la salle de spectacle. TVA, sans TVA, c'est la même chose. En tout cas, en attendant, pour payer la salle de spectacle, on fait encore un prêt de 1,6 million.

Monsieur le Maire : Vous avez terminé, Monsieur DECRAENE ?

Monsieur DECRAENE : Oui.

Monsieur le Maire : Merci. Madame EL MESSAOUDI.

Madame EL MESSAOUDI : Merci, Monsieur le Maire. C'était juste pour répondre à Madame SOULIERE. Vous aviez indiqué le ton un peu condescendant. En fait, je ne suis pas vraiment d'accord avec ça. Je dirais que c'est un petit peu une réponse qui est faite tout simplement et qui est mise à sa place, parce qu'on est un petit peu dans l'agacement général d'entendre à chaque fois des mensonges. À chaque fois, vous manipulez les Seclinois à leur dire, et à faire un peu de sinistrose, sur tout ce qu'on met en place. On ne ment pas aux Seclinois. On ne fait pas des choses dans leur dos, que ce soit sur les chiffres ou que ce soit sur la politique qu'on met en place.

On a vraiment toujours été transparent. On a toujours fait en sorte de faire les choses dans l'intérêt commun, tout simplement. Et d'entendre, à chaque fois, des chiffres qui ne sont pas bons, de faire peur à la population sur notre politique, qui est totalement transparente et sincère avec eux, ça agace. Je comprends que les réponses soient sèches, mais elles sont totalement à leur place. Aujourd'hui, les chiffres ont toujours été votés dans la transparence. On a toujours été sincère dans nos chiffres et dans nos délibérations. Quand j'entends des chiffres qui passent de 5 millions à 13 millions, et dire aux Seclinois qu'on dérive totalement sur la salle des fêtes, sachant que c'est un équipement qui est attendu par beaucoup de personnes, ça commence à faire lourd.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LEMAITRE.

Monsieur LEMAITRE : Oui.

Monsieur le Maire : Et après, je me permettrai de conclure le propos.

Monsieur LEMAITRE : Je voulais rassurer Madame SOULIERE en disant que la politique, c'est ça aussi. C'est de savoir entendre des messages vrais, et des fois un peu appuyés, surtout quand il y a ce sentiment d'agacement. Et Monsieur DECRAENE a longtemps joué sur les chiffres de la salle de spectacle. Donc, c'est d'autant plus énervant, et je le dis avec beaucoup de calme. On a pu annoncer le coût réel de la salle, avec des coûts de fonctionnement réduits. Quand on voit, à chaque fois, revenir les 13 millions et quelques, qui viennent de nulle part, il est un peu normal, au regard de la sincérité vis-à-vis de la population, d'essayer de redresser le message. Et ce redressement de messages peut paraître un peu descendant. Mais malheureusement, il faut peut-être insister, avec Monsieur DECRAENE, pour que ce 13 millions et quelques s'efface. Parce que je serai le premier à vouloir signer un papier pour dire d'où vient ce 13 millions et quelques. Je ne sais pas d'où il vient. Je suis aux travaux depuis six ans, et je m'étonne encore que ces chiffres sortent, et ressortent à chaque fois. Donc, amenez-moi la preuve de ces 13 millions et quelques, et puis nous ferons la transparence totale auprès de la population. Et le ton sera peut-être moins condescendant, si on a pu tomber sur ce chiffre, qui est sorti de je ne sais pas où.

Monsieur le Maire : Merci. Ainsi s'achève... Non, Monsieur DECRAENE. Je pense qu'on a fait suffisamment le tour du sujet. Il ne faut pas confondre condescendance et conviction. Je pense que... Excusez-moi de mettre de la passion dans mon propos, de la conviction dans mon propos. Et si vous me connaissiez mieux, vous comprendriez que la condescendance, ça ne fait pas partie de mes gênes. Voilà, Madame. Nous pouvons passer au vote sur cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des... C'est le moment de lever la main, s'il y a des abstentions. Y a-t-il des abstentions ? Cinq abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Vote sur ce budget favorable. Ce budget est donc voté. Monsieur BACLET, soyez-en remercié. À la majorité. J'en profite pour remercier l'ensemble des Services qui ont travaillé à la bonne facture de ces lignes budgétaires. Merci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (27 voix pour, 5 abstentions)

Délibération n° 4

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – 2026

Monsieur le Maire : Et nous pouvons passer à la délibération suivante, celle relative aux attributions de subventions de fonctionnement aux associations. Monsieur BACLET, encore.

Monsieur BACLET : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Donc, l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026. Vous avez la liste des associations qui ont fait une demande concernant leurs subventions. Bien évidemment, ces sommes seront versées à partir du moment où les dossiers seront complets.

Pour les associations non sportives, le chiffre global s'élève à 47 570€, auxquels nous ajoutons une provision pour les subventions à projets de 15 000 euros, dont 5 000 alloués à l'animation de la guinguette. Nous ajoutons aussi 5 000 euros de subventions exceptionnelles. Ce qui fait, pour les associations non sportives, 67 570 euros.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Concernant les associations sportives, avec un petit bémol pour le football, puisque dès que la subvention dépasse 23 000 euros, on doit faire l'objet d'une convention. Donc, pour le football, il y a 34 000 euros, encore cette année. Encore une fois, l'ensemble des demandes a été exprimé, et chiffre aujourd'hui à 97 200 € pour les associations sportives. Ce qui fait un montant global, grosso modo, de 165 000 euros.

Pour ces votes, il est rappelé que les personnes qui ont un lien avec l'association doivent se déporter. Vous avez une liste qui a été modifiée. Puisque celle qui a été envoyée avec le texte de la séance ordinaire, le rapport préparatoire, vous n'aviez pas la totalité. Il y a d'autres personnes qui se sont rajoutées. Voilà, je pense que je n'ai plus rien à dire, c'est bon.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération relative aux associations ? Auquel cas, nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci. Et on a bien pris acte, en tout cas... Je pense que Monsieur BACLET, ça a été rappelé. Lorsque vous vous êtes rapprochés des Services de la Ville pour indiquer que vous étiez adhérent ou adhérente dans une association, vous êtes bien évidemment considérés comme étant sur un vote déporté. Donc il n'y a pas de sujet là-dessus. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Délibération n° 5

TAUX DE FISCALITÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Monsieur le Maire : On peut passer à la délibération 5 sur les taux de fiscalité au titre de l'exercice 2026.

Monsieur BACLET : Pour 2026, et conformément à nos engagements, nous proposerons les mêmes taux de fiscalité qu'en 2025. C'est-à-dire pour la taxe foncière bâtie, 47,29 %, pour la taxe foncière non bâtie, 43 %, et pour les taxes d'habitation, le résiduel, le peu qu'il reste, à 25 %.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Non ? On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Les impôts n'augmenteront donc pas à Seclin, cette année. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Délibération n° 6

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE SECLIN AUPRÈS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Monsieur le Maire : Délibération numéro 6, celle relative à la nomination des représentants de la Ville de Seclin auprès de l'agence France Locale.

Monsieur BACLET : L'agence France Locale, c'est l'agence qui nous a permis d'obtenir des prêts à des taux très intéressants. C'est une agence qui finance tous les projets d'investissement pour les Communes. Bien sûr, il est nécessaire que nous soyons dans le Conseil de cette agence. Et il est proposé que je sois moi-même, en qualité de Premier Adjoint, le représentant titulaire, et que Monsieur Wilfried LEFEBVRE, notre Directeur général des Services, soit le représentant suppléant.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Nous pouvons passer au vote. Abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Délibération n° 7

GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE AFL BANQUE

Monsieur le Maire : Délibération 7, garantie à première demande auprès de l'AFL.

Monsieur BACLET : C'est toujours concernant l'AFL. L'AFL qui nous demande, comme chaque année, ce que je vais appeler une caution solidaire. C'est de dire qu'on s'engage, s'ils ont de gros problèmes, comme l'ensemble des gens qui sont affiliés à cette agence, à faire en sorte de couvrir les dettes que nous-mêmes, on a contractées, au montant maximal de ce qu'on a contracté.

Monsieur le Maire : Très bien. Des observations ? Ça avait été évoqué en conférence des Présidents, ces éléments-là. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Délibération n° 8

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire : Monsieur BACLET, toujours à vous. Délibération 8.

Monsieur BACLET : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de deux emplois de deux mois, pour venir donner un petit coup de main à la maintenance, du 1er juin au 31 juillet, et ensuite, d'un adjoint technique pour l'entretien des espaces verts pour trois mois, cette fois-ci, du 1er juin au 29 août 2026.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non. On passe au vote. Abstention ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Délibération n° 9

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire : Délibération 9, dans la même veine.

Monsieur BACLET : C'est une modification dans le tableau. Cette proposition a été faite au Comité Social Territorial du 17 avril et a été votée à l'unanimité des deux collègues. Donc, il s'agit ici de reconnaissance de valorisation de deux chargés de mission qu'on propose de passer en chefs de projet. Le premier, c'est la personne qui s'occupe des logements privés. Donc, elle deviendrait chef de projet des logements privés, Marché de Plein Vent et gestion des ERP. Et la deuxième personne, c'est une chargée de mission de développement durable, que nous proposons de passer en chef de projets de développement durable.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Délibération n° 10

CRÉATION ET COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire : Dernière délibération pour vous, Monsieur BACLET. Après, ce sera le repos du guerrier bien mérité, je pense.

Monsieur BACLET : Donc, il s'agit de la création, et surtout de la composition, du Comité Social Territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Donc, ça a été passé au CST du 17 avril, avec un vote à l'unanimité pour les deux collègues.

La Ville de Seclin totalise 328 salariés, y compris avec le CCAS. Un Comité Social Territorial, donc le CST, doit être créé si la ville emploie au moins 50 agents, et la F3SCT, donc la formation spécialisée pour la sécurité, s'il y a plus de 200 agents. En fait, pour nous, ce n'est pas une création, c'est une continuité. Mais nous devons revoir sa structure. Cette structure doit avoir été votée six mois avant les élections syndicales, qui auront lieu le 10 décembre de cette année. C'est pour ça que nous passons cette proposition à ce Conseil Municipal-ci. Il a été proposé qu'il y aurait six représentants des syndicats du personnel et, de la même manière, il y aurait six représentants de l'employeur, c'est-à-dire les élus.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non. On peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Très bien. Merci, Monsieur BACLET, pour ce temps de parole qui vous a été accordé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

6. COMMISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITÉ

Délibération n° 11

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES SECTEURS PAVÉS DE PARIS-ROUBAIX AU TITRE DU PATRIMOINE NATIONAL

Monsieur le Maire : On peut passer sur vos délibérations, Monsieur LEMAITRE. Délibération 11.

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. Dans un souci de valorisation patrimoniale, et peut-être, on le souhaite, dans un souci d'attractivité territoriale à terme, les services de l'État, donc la Direction Régionale Environnement, Aménagement, Logement, ont souhaité classer les pavés du Nord, bien connus dans le cadre de la course du Paris-Roubaix. 54 secteurs pavés ont été retenus par la DREAL, donc ce Service régional, comme des éléments indissociables de la célèbre course cycliste Paris-Roubaix. L'objectif est de sanctuariser et protéger ce patrimoine de manière durable, et ses secteurs pavés. Parmi ces secteurs pavés, on a la chance d'avoir trois secteurs sur la Commune. Du coup, l'avis du Conseil Municipal est sollicité pour savoir si on s'inscrit dans cette logique de valorisation patrimoniale, et peut-être, de future attractivité territoriale. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'émettre un avis favorable sur ce projet de classement de secteurs pavés du Paris-Roubaix, de prendre acte du fait que les secteurs cités concernés par le projet de classement sont situés sur le territoire communal, donc qu'ils pourraient rentrer dans la logique de l'attractivité territoriale, relevant pour autant de la responsabilité de la Métropole européenne de Lille. Ça veut dire qu'une prise en charge serait faite par la Métropole européenne de Lille, donc à euro zéro pour la Collectivité de Seclin. Il faut rappeler que dans le cadre de ses pouvoirs de police en matière de circulation, Monsieur le Maire veille à la sécurité, à la fluidité de la circulation et à la préservation de l'ordre public. Il faut autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, acte ou correspondance nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à sa transmission aux autorités compétentes.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Pas d'observations.

Peut-être une petite précision, puisque la semaine dernière, on a eu la chance d'avoir à nouveau la visite de Monsieur Thierry GOUVENOU, qui est le directeur en charge, qui travaille chez ASO, l'organisation qui organise tout à la fois le Paris-Roubaix, mais aussi le Tour de France. On a eu la chance d'avoir, pas le Directeur de course, mais celui qui trace le parcours tout à la fois du Tour de France et du Paris-Roubaix. Il est venu à nouveau sur les secteurs pavés de Seclin. On a pu se rendre sur les sites, afin de commencer à se projeter sur les travaux qui seraient rendus nécessaires pour que le Paris-Roubaix puisse revenir sur nos terres. Puisque, souvenez-vous, lorsque Monsieur Gilbert DUCLOS-LASSALLE, on doit être en 1992, gagne le Paris-Roubaix, il déclenche son attaque sur les secteurs pavés de Seclin, me semble-t-il. Depuis lors, le Paris-Roubaix n'était pas revenu sur les terres seclinoises. Et nous portons l'ambition de le faire revenir ici. On a deux très beaux secteurs pavés, le secteur Martinsart-Wattiessart, et un secteur qui se trouve de l'autre côté de l'autoroute. Lorsqu'on se positionne au fond de la zone commerciale, et qu'on traverse un pont qui surplombe l'autoroute A1, on a un très beau secteur pavé sur 3,7 km, ce qui permettrait de classer ce secteur, sur l'équivalent du carrefour de l'Arbre, sur de très grands secteurs pavés.

En tout cas, pour l'instant, ça se passe plutôt bien avec les organisateurs d'ASO. On espère que cela puisse se poursuivre et que ça puisse aller jusqu'à son terme. On est d'ores et déjà en relation avec les Services de la MEL et avec les Services de la CCPC. Puisque sur le deuxième secteur pavé que j'ai pu vous citer, on arrive sur Avelin, c'est-à-dire un autre EPCI que la MEL. C'est la CCPC qui est compétente. Donc il y aura tout à la fois des lignes budgétaires à aller chercher auprès de la MEL, mais aussi des lignes budgétaires probablement à aller chercher sur la CCPC. Bref, ce n'est pas aussi simple que ça en a l'air. Mais, en tout cas, ça a l'air bien parti, parce que tout le monde est motivé, et très motivé. Monsieur Thierry GOUVENOU, sans trahir nos échanges, a vraiment l'envie, pour avoir été cycliste par le passé, et justement, avoir franchi ces secteurs pavés, il n'a qu'une envie, c'est que Seclin puisse à nouveau avoir cette chance d'accueillir cette grande course de rayonnement mondiale. Voilà, en tout cas, c'est plutôt bien parti. Et votre vote y contribuera, si vous en êtes d'accord. C'est maintenant que je vous mets la pression et que je sollicite votre adhésion.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est un vote à l'unanimité et je vous en remercie. Merci beaucoup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

Délibération n° 12

ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS

Monsieur le Maire : Délibération suivante, celle relative à l'attribution de subventions d'équipements à des particuliers.

Monsieur LEMAITRE : Oui. Donc, la Commune porte un plan d'action en lien avec le développement durable sur ses propres bâtiments. On a cité la salle de spectacle qui rentre dans cette logique-là. On n'y reviendra pas, puisque les débats sont un peu houleux, mais donc, cette logique est portée à l'échelle de la commune. On essaye de faire aussi porter par les particuliers et j'ai été censuré !

Je reprends rapidement mes propos. Donc, la logique patrimoniale que nous portons sur la Collectivité est au service des moindres économies et au service du développement durable. Puisque Madame GAUDEFROY, qui est à ma gauche, a mis en place un plan d'action au développement durable, dont j'ai hérité. Et c'est un bel héritage. Merci. Donc, on va essayer de le faire vivre dignement. Ce que l'on fait à l'échelle du patrimoine communal, on essaye de le faire accompagner par les particuliers, auprès de chacun, pour les inciter à faire mieux et moins consommer, je vais le dire comme ça, ou améliorer leur cadre de vie et les façades. Eh bien, la commune propose de subventionner une partie des travaux. Il y a un calcul que je peux mettre à votre disposition. Je rappelle aux Seclinois que la demande doit être faite avant le commencement des travaux. Sinon, malheureusement, la subvention ne peut pas être autorisée.

Donc, dans ce cadre-là, et au cours de ce Conseil, il y a trois demandes de particuliers. Deux pour des changements de menuiserie, qui participent donc à améliorer l'isolation du bâtiment et à moins consommer, et un ravalement de façade qui participe aussi à embellir la Ville. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'octroyer une subvention d'équipement aux propriétaires désignés, que je viens de citer, et d'imputer ces dépenses sur l'enveloppe budgétaire prévue, que nous avons votée, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à le mettre en œuvre dans le cadre de ces subventions.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'observations ? On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)

7. COMMISSION ATTRACTIVITÉ

Délibération n° 13

SUBVENTION À PROJETS 2026 « GUINGUETTE DE LA RAMIE » – COMITÉ DU HAMEAU DE MARTINSART

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame EL MESSAOUDI pour la délibération 13. Ce sera la dernière délibération, puisque la délibération 14 est retirée, fort d'une demande qui a été formulée par le Président du club de foot. Donc, c'est notre dernière délibération. Et j'invite Madame VANPOUILLE à se déporter. Attendez, je vais vous laisser la parole, pardon.

Madame VANPOUILLE : Monsieur le Maire, oui, effectivement, je souhaite me déporter.

Monsieur le Maire : Merci. Madame EL MESSAOUDI, je vous en prie.

Madame EL MESSAOUDI : Merci. C'est une subvention d'appel à projets pour la Guinguette de La Ramie, qui a été faite par le comité du Hameau de Martinsart, afin de favoriser la convivialité estivale et d'offrir aux habitants un lieu de rencontre et de partage, en particulier pour celles et ceux qui ne partent pas en vacances. Un appel à projets a été lancé auprès des associations seclinoises, afin de soutenir et de valoriser leur implication dans l'animation locale sur le parc de La Ramie au cours de l'été 2026.

Bien évidemment, ça a été vu en Commission attractivité le 17 avril 2026. Et donc, dans ce cadre, le Comité du Hameau de Martinsart souhaite organiser une kermesse le 25 juillet 2026 sur le site de la Guinguette de La Ramie. Au cours de cette journée festive, des animations permettront aux enfants de devenir apprentis écuyers, en participant à une série d'épreuves ludiques. Ils participeront à des jeux d'adresse et d'endurance. Ils seront par ailleurs initiés à l'épée du Moyen Âge. La journée se terminera par une cérémonie d'adoubement.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'accorder une subvention à projets de 700 euros.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations sur cette délibération ? Pas d'observation. La place au vote. Y a-t-il des abstentions ? Vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour)

Délibération n° 14

SUBVENTION À PROJETS 2026 – FOOTBALL CLUB DE SECLIN

DÉLIBÉRATION RETIRÉE

Monsieur le Maire : Ainsi s'achève ce Conseil Municipal. Je vous remercie pour la bonne tenue des débats. Et je vous invite, comme il est d'usage, à un verre de l'amitié. Merci. Et bonne soirée à toutes et à tous.

Séance levée à 20 heures 30.

Approuvé au Conseil municipal du 09 juin 2026

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Adjointe au Maire déléguée à la vie associative, aux Fêtes et Cérémonies

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller métropolitain délégué aux Sports
Président du Conseil départemental aux Sports et à la vie associative



